

FORMATION

# PRATIQUE DES HABILETÉS SOCIALES

Favoriser l'intégration sociale adaptée et le développement de compétences relationnelles prosociales chez les PPMSJ.

2 jours  
13 heures

18 personnes maximum

Prérequis : formation aux ACC/ICC



Les habiletés sociales comprennent l'ensemble des capacités permettant l'ajustement des personnes aux situations sociales. Elles reposent sur une perception et une compréhension des messages communiqués par les autres, le choix d'une réponse adaptée entre plusieurs alternatives, la transmission de cette réponse de manière appropriée et prenant en compte le contexte.

L'acquisition des habiletés sociales par les personnes placées sous main de justice (PPSMJ) est considérée comme une intervention de base dans l'approche cognitive comportementale. L'intervention vise le développement des compétences sociales et, notamment, l'acquisition de comportements et de connaissances pratiques concernant les relations interpersonnelles. Elle cherche à apprendre aux PPSMJ des comportements prosociaux en lieu et place des attitudes antisociales signes d'un déficit de leurs habiletés relationnelles.

La formation vise à accompagner les conseiller·ères de probation et d'insertion professionnelle (CPIP) déjà formé·es aux *ACC/ICC* et à la *Gestion des émotions avec* dans l'intégration d'outils d'intervention individuelle et groupale. Elle doit leur permettre d'intégrer ces outils dans leur pratique et favoriser l'organisation de groupe d'habiletés sociales.

# HABILETÉS SOCIALES

# OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- ✓ Intégrer les outils des ACC/ICC et de la Gestion des émotions dans sa pratique avec les PPSMJ.
- ✓ Favoriser l'organisation de groupe d'habiletés sociales.



# OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

## SAVOIR FAIRE

- ✓ Résoudre les obstacles rencontrés par les PPSMJ dans l'utilisation des habiletés sociales.
- ✓ Aborder la résolution de problèmes avec les proches.
- ✓ Aider les PPSMJ à garder leur calme et à agir face à la manipulation.
- ✓ Motiver au choix des comportements alternatifs.
- ✓ Constituer un programme individuel ou de groupe d'habiletés sociales pour les PPSMJ.
- ✓ Apprendre aux PPSMJ à dire « non » sans brutalité pour préserver la relation.
- ✓ Émettre des critiques constructives.
- ✓ Recevoir des critiques négatives et savoir répondre à la critique injuste de manière constructive.

## SAVOIR

- ✓ Définir simplement les notions d'habiletés et compétences sociales.
- ✓ Connaître les notions de comportements appropriés et inappropriés.
- ✓ Connaître les liens entre habiletés sociales et délinquance.

## PUBLICS

Professionnel·les  
de la relation d'aide,  
dans le soin, la prévention,  
le conseil, l'action sociale  
ou éducative ou pénitentiaire,  
**FORMÉ·ES AUX ACC/ICC**

Le programme est construit  
de telle manière à ce que ces objectifs soient atteints.

## JOURNÉE 1

### MATIN

- ✓ Définition des habiletés et compétences sociales.
- ✓ Habiletés sociales et délinquance.
- ✓ Notions de comportements appropriés et inappropriés :
  - Du passif à l'agressif, quelles différences ?
  - Comment évaluer les compétences sociales des PPSMJ ?
  - Apprendre au PPSMJ à évaluer sa place et son positionnement dans la relation à l'autre.

### APRÈS-MIDI

- ✓ Motivation au choix des comportements alternatifs : Agressivité versus Affirmation.
- ✓ Outils et programmes d'habiletés sociales :
  - Théorie de l'esprit.
  - Apprendre aux PPSMJ à dire « non » sans brutalité pour préserver la relation.
  - Émettre des critiques constructives.
  - Recevoir des remarques négatives.
  - Répondre à la critique injuste de manière constructive.

## JOURNÉE 2

### MATIN **Aller plus loin dans sa pratique**

- ✓ Résoudre les obstacles rencontrés par les PPSMJ dans l'utilisation des habiletés sociales.
- ✓ Aborder la résolution de problèmes dans le couple, avec les proches.
- ✓ Aider les PPSMJ à garder leur calme et agir face à la manipulation.

### APRÈS-MIDI **Construire des interventions sur les habiletés sociales**

- ✓ Constituer un programme.
- ✓ Savoir organiser des jeux de rôles avec les PPSMJ.
- ✓ Évaluations des connaissances.



## EMERIC LANGUÉRAND

### Formateur

L'équipe pédagogique est animée par Emeric Languérand, Psychologue et Psychothérapeute, Président de l'IPCCÉ depuis 2022.

Spécialiste des thérapies comportementales et cognitives, il intervient auprès de personnes présentant des troubles anxieux, phobiques et de la personnalité. Il est également attaché à la consultation du Service Hospitalo-Universitaire (SHU) de l'Hôpital psychiatrique Sainte-Anne (GHU Psychiatrie & Neurosciences) à Paris où il reçoit des personnes présentant des troubles schizophréniques et où il anime un programme d'Éducation thérapeutique du patient (ETP).

En complément de ses activités de consultation à l'hôpital et en libéral, il enseigne et forme les professionnel·les de santé, du champ social et du milieu pénitentiaire aux Approches et thérapies comportementales et cognitives, à l'Entretien motivationnel et à la Prise en compte des troubles de santé mentale dans l'accompagnement des personnes à l'Université Côte d'Azur (Nice), à l'Université de Paris-Descartes, à l'AFTCC (Association Française de Thérapies Comportementales et Cognitives) et à l'IPCCÉ.

Membre fondateur de l'AFREBT (Association francophone de thérapie comportementale émotive rationnelle), il forme les psychiatres et psychologues à la REBT.

Ancien président et président d'honneur de l'AFDEM, il est formateur et superviseur en Entretien motivationnel et est membre du Motivational Interviewing Network of Trainers (MINT).

Ses ouvrages sont publiés aux éditions Dunod.

## PÉDAGOGIE

L'objectif de cette formation vise à accompagner des CPIP déjà formés aux ACC/ICC et/ou à la *Gestion des émotions* avec les PPSMJ dans l'intégration d'outils d'intervention individuelle et de groupe. Elle doit leur permettre d'intégrer ces outils dans leur pratique et favoriser l'organisation de groupe d'habiletés sociales.

## SUPPORT

L'animation de la formation s'appuie sur des diapositives présentant les contenus théoriques, les consignes d'exercice et servant au recueil des savoirs coconstruits avec les stagiaires. Un fascicule au format PDF est transmis aux participant·e·s à l'issue de chaque session de formation et comporte une synthèse des diapositives utilisées et les contributions collectives.

## CENTRE DE RESSOURCES

En complément du support de la formation, un centre de ressources en ligne dédié à la *Pratiques des habiletés sociales* est consultable de façon illimitée. Il est régulièrement mis à jour avec des :

- ✓ Outils pratiques
- ✓ Grilles d'analyse

## PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse aux personnes ayant déjà suivi une formation aux *Approches Comportementales et Cognitives*, et ayant pu mettre en pratique ces bases dans le cadre de leur activité professionnelle. **La structure demandeuse doit s'assurer que les stagiaires ont suivi la formation aux ACC/ICC.**

## EFFECTIF

Pour préserver la qualité pédagogique de la formation, l'effectif recommandé est de 5 à 18 personnes maximum.

Seul·es les participant·es ayant suivi l'intégralité de la formation pourront bénéficier d'un certificat de réalisation.

## ÉVALUATIONS

Des évaluations sont réalisées afin de mesurer l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation. Elles couvrent l'acquisition de connaissances, le développement de compétences et la satisfaction des participant·es. Elles permettent de faire évoluer les contenus afin de favoriser une amélioration continue des formations.

## APRÈS LA FORMATION

Après un temps de mise en pratique, une formation à la *Victimologie dans le champ pénitentiaire* visera à prendre en compte la perspective des victimes dans leurs interventions avec les PPSMJ en approfondissant les connaissances sur les impacts de la victimisation et les attentes des victimes, tout en renforçant les compétences pratiques des CPIP.

En suite des formations à la prise en compte dans les interventions de certains troubles en santé mentale (*Troubles Schizophréniques, Troubles de la personnalité, Psychotraumatismes, etc.*) favoriseront un accompagnement plus personnalisé, plus efficace et en adéquation avec la personne suivie.

**Taux d'utilité : 100%**

**Taux de satisfaction : 100%**

Résultats 2025 pour la formation à la *Pratique des habiletés sociales* (100% de réponses aux questionnaires).

## FORMAT DE LA FORMATION

La formation se déroule sur deux journées, soit 13h00 de face-à-face pédagogique.

Les sessions ne peuvent pas être réalisées distanciel : elles sont dispensées uniquement en présentiel.

## ACCESSIBILITÉ AUX PSH

L'IPCCÉ est doté d'une **référénte handicap** qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation. Elle s'appuie sur l'AGEFIPH, le FIPHFP, leurs partenaires et leurs prestataires externes afin de favoriser l'accès des formations proposées aux personnes en situation de handicap.

## TRANSPORT, HÉBERGEMENT, RESTAURATION, ETC.

Les transports, hébergement, restauration et autres frais annexes ne sont pas pris en charge par l'IPCCÉ. Les stagiaires doivent se rapprocher de l'employeur afin de connaître l'éventuelle prise en charge des ces prestations.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Aucune formation avec inscription individuelle n'est dispensée.**

Toute structure souhaitant inscrire ses équipes à une formation doit en faire la demande via notre site [ipcce.org](http://ipcce.org) ou par e-mail à [secretariat@ipcce.org](mailto:secretariat@ipcce.org). Un devis sera établi suite à un entretien avec le demandeur en fonction ses attentes et besoins.

## TARIFS

Politique de prix: **uniquement sur devis**. (Le devis est établi sous 15 jours ouvrés après réception des informations nécessaires à son établissement.)

Les tarifs des formations sont communiqués sous la forme d'une convention-devis remis à la structure demandeuse. Celle-ci prend en compte les objectifs pédagogiques et le programme qui en découle, le nombre de participant·es, la localisation de la formation, les coûts de déplacement et d'hébergement de le-la formateur·rice.

Le montant forfaitaire de l'ensemble de nos formations est établi sur la base ci-dessous:

Forfait groupe: jusqu'à 18 stagiaires.

Montant par jour: 1 300 euros TTC\* \*\* (mille trois cents euros)

\* Hors frais de déplacement et d'hébergement de le-la formateur·rice en cas de formation hors Île-de-France, de frais administratifs, de frais pédagogiques et de frais liés à l'achat ou à la location de matériel spécifique sur présentation de justificatifs.

\*\* TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

Les autres modalités financières sont décrites à l'article 4 de nos conditions générales de vente.

## DÉLAIS

La formation pourra être effectuée à partir de 2 mois après la signature de la convention en fonction de la disponibilité des équipes et de la pertinence pédagogique.

## LIEUX

L'IPCCÉ propose aux institutions, associations et entreprises des actions de formation:

- ✓ en présentiel dans leurs locaux
- ✓ à distance via Zoom

## DES QUESTIONS ?

Pour toute demande d'informations commerciales, pédagogiques, d'accessibilité de financement ou de devis, vous pouvez nous contacter sur notre site internet ou à [secretariat@ipcce.org](mailto:secretariat@ipcce.org).



13 bis avenue de La Motte-Picquet 75007 Paris – 01 89 16 54 44 – [secretariat@ipcce.org](mailto:secretariat@ipcce.org)

N° Siret : 491 028 890 00037 — N° QUALIOP1 : RNQ 5660

Organisme de formation enregistré n° 11 75 54897 75 auprès du Préfet de Région Ile-de-France